

**Ecole Elémentaire Pétrarque
32 220 LOMBEZ**

**COMPTE-RENDU du CONSEIL D'ECOLE
du 14 octobre 2016**

Sont présents :

- **enseignantes :** Mmes Gaillard (directrice), Lavenu, Carrère, Bouzin, Brookman, Cassagne
 - **parents délégués :** Mmes Adeline, Grifo, M. Monod
 - **élus :** M. Lefebvre, président de la Communauté de Communes du Savès, M. Cot, maire de Lombez, Mme Beyria, adjointe au maire de Lombez.
 - **est invitée :** Mme Valérie Alexandre, directrice de l'ALAE et co-responsable de la cantine
 - Sont excusés :** M. Marque, Inspecteur de l'Education Nationale, Mmes Ricco, Plasman et Gallina enseignantes, Mmes Daries, Thébault, Gratiot, déléguées de parents d'élèves
 - Est absent :** M. Berdah, délégué de parents d'élèves
- **secrétaire de séance :** Mme Lavenu, enseignante

L'ordre du jour sera légèrement modifié pour permettre à M. Lefebvre de quitter le conseil d'école avant la fin.

1 : Résultats des élections, rôle et attribution du conseil d'école : Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux délégués de parents d'élèves, Mme Gaillard annonce le résultat des élections : 7 postes à pourvoir, 7 postes pourvus par les 7 candidats. Mme Gaillard rappelle que le conseil d'école est une instance constituée pour une année scolaire et qui se réunit au moins une fois par trimestre. Le rôle des représentants des parents d'élèves est double : ils doivent prendre part aux décisions du conseil d'école et dialoguer et permettre la liaison entre les familles et l'école.

Mme Gaillard conclut en disant que tous les membres du conseil d'école doivent œuvrer pour faire de ce temps de réunion un moment d'information, de concertation et parfois de décision au service des élèves et pour rassembler une équipe éducative au profit des progrès des élèves.

2 : Les effectifs :

Au 14 octobre 2016 : 143 élèves

Depuis la rentrée 2015 (avec 160 élèves), le passage d'un nombre important d'élèves en 6ème (35), le déménagement de 7 familles (11 enfants), orientation d'un élève vers le spécialisé et un départ dans le privé. Ces départs n'ont pas du tout été compensés par l'arrivée de 26 CP et 5 nouvelles inscriptions : déficit de 17 élèves.

Les enseignantes apprécient les conditions confortables d'enseignement cette année, avec une moyenne de 20 élèves par classe. Elles informent du risque de fermeture d'une classe dans les années à venir si l'on tient compte de la grille départementale des ouvertures et fermetures de classes.

M. Lefebvre et M. Cot reconnaissent que le locatif doit être privilégié pour établir un roulement des familles et donc un renouvellement des élèves dans les écoles. De plus il y a eu ces dernières années moins de nouvelles constructions. Un lotissement de 60 habitations est en vue route de Montadet (répercussions sur les écoles dans 2 ou 3 ans).

M. Lefebvre explique que le protocole, appliqué jusqu'à la rentrée 2017, avait permis de préserver les petites écoles, que celles autour de Lombez pourraient être donc amenées à fermer, ce qui produirait un effet immédiat sur l'école de Lombez. Mme Gaillard regrette que cet impact positif se fasse au détriment des petites structures (Tournan, Montpezat). Une CDEN devrait se tenir en décembre pour préparer la rentrée 2017.

3 : La sécurité : le PPMS

Mme Gaillard précise ce qu'est le PPMS, Plan Particulier de Mise en Sécurité des élèves, qui doit être mis en œuvre pour tout risque autre qu'incendie ; les risques identifiés sont les transports de matières dangereuses, le risque nucléaire (pour lesquels des exercices de confinement sont effectués) auxquels s'est rajouté le risque Attentats Intrusion. Pour les premiers, Mme Gaillard informe que tout un protocole a été mis en place avec un rôle attribué à chaque enseignante de l'école.

Pour le risque « attentat/intrusion » : Mme Gaillard rappelle que la vigilance est élevée au niveau de l'État, que l'Ecole Française est une des cibles des terroristes. Tout en voulant éviter la paranoïa, des réflexions ont été menées au sein de l'équipe éducative sur les exercices d'entraînement et de sensibilisation pouvant être exécutés avec les élèves sans les traumatiser : dans les petites classes, un album pour la jeunesse a été lu et exploité, suivi par des exercices de déplacement en silence, de cachette sous les bureaux. Ces exercices se feront également dans la cour, toujours sous forme de jeux, pour provoquer des automatismes chez les élèves : ne pas paniquer, ne pas partir dans tous les sens, suivre toujours l'adulte référent. Mmes Lavenu et Carrère ont mis l'accent dans leur classe sur l'attitude citoyenne de l'élève qui adoptera un comportement responsable et maîtrisé en toutes circonstances, à l'école et à l'extérieur, actuellement et pour sa vie d'adulte.

Mme Gaillard informe qu'une Cellule Technique d'Aide à la Sécurisation des Etablissements Scolaires se met en place dans le Gers. Le gendarme – référent, suite à la visite de l'école le 5 octobre dernier, préconise que les fenêtres des classes et cantine soient revêtues d'un film occultant et que chaque classe soit équipée d'une corne de brume, signal d'alarme distinctif du signal incendie. M. Lefebvre note et annonce qu'il étudiera un devis. Le gendarme-référent a également expliqué qu'étant donnée la configuration de l'école Pétrarque, avec deux entrées/sorties possibles, les enseignantes peuvent ne pas adopter la même posture face à un danger potentiel : s'échapper avec les élèves ou bien s'enfermer et se cacher.

M. Lefebvre déclare qu'il faut une prise de conscience collective des citoyens en vue de l'acquisition de nouveaux réflexes car on ne peut évidemment pas « bunkériser » tous les bâtiments.

Une réflexion sera menée conjointement par les responsables de la Communauté de Communes, de la Mairie et de l'école autour des différents accès/sorties des écoles, Pétrarque et Annexe.

Mme Gaillard distribue « Le Guide des parents d'élèves » élaboré par le Ministère de l'Education Nationale. Il sera donné à l'ensemble des familles.

4 : Le règlement intérieur

Il est distribué, lu à haute voix, point par point. Adopté à l'unanimité et signé par tous les membres du conseil d'école.

Mme Grifo souligne que le protocole d'inscription est assez compliqué entre les allées et venues demandées aux parents entre la Mairie et la Communauté de Communes du Savès ; elle propose que la Mairie transmette directement les certificats d'inscription à la CCSavès. M. Cot le reconnaît et prend en compte cette remarque, tout en précisant que ce passage en mairie est indispensable pour avoir confirmation des adresses et pour éviter tout contournement de carte scolaire.

5 : La coopérative scolaire

Mme Gaillard rappelle que sans financement une école ne peut fonctionner.

- Outre le budget investissement (mobilier, matériel informatique) la Communauté de Communes du Savès qui détient la compétence école alloue la somme de 6 750 euros pour les achats de manuels, documents pédagogiques et fournitures scolaires, et verse sur le compte de la Coopérative scolaire 4 000 euros pour les 7 classes pour financer des sorties.

- Mme Cassagne rappelle le rôle de la coopérative scolaire, gérée par l'OCCE ; grâce à la participation des familles, cotisation non obligatoire, les classes peuvent organiser des sorties, payer des intervenants, acheter du petit matériel de cours ou de classe, etc... A titre d'exemple, Mme Cassagne explique que les 3 sorties annuelles au cinéma dans le plan « Un film pour tous » coûtent 12 euros par enfant, auxquels il faut rajouter l'assurance et la cotisation à l'OCCE, ce qui fait déjà un montant de 14 euros / élève. Mme Gaillard propose que le montant de la cotisation pour l'année 2016/2017 reste fixé à 18 euros / enfant avec un tarif dégressif si 2 enfants (16 euros/enfant) ou 3 enfants (14 euros/enfant).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6 : Les projets

- Sur la base du projet d'école axé autour du Vivre ensemble, les 7 classes de l'école engagent un gros **projet musical**,

envisagé depuis plusieurs années, mais toujours reporté. La Communauté de Communes finance donc les interventions de Victoria Digon, à raison de 3 heures par semaine d'octobre à juin, afin de monter le spectacle musical « Nous n'irons pas à l'Opéra » de Julien Joubert. Mme Gaillard remercie vivement cet effort financier de la CCSavès. Afin d'offrir des conditions optimales de concert aux élèves et d'écoute aux parents, l'équipe enseignante a réservé la salle J.C.Brialy de Samatan pour deux représentations, le jeudi 1^{er} et le samedi 3 juin 2017. L'inscription des parents sera à organiser car la jauge de la salle de cinéma est de 189 places.

Sur les 7 classes, 6 assurent l'aspect musical et la classe de Mme Lavenu s'occupe de l' « événementiel » (publicité, billetterie, accueil...). L'ALAE apportera sa contribution en assurant la confection des décors et accessoires.

De plus, grâce à l'argent donné par l'APEL (Association des Parents d'Elèves de Lombez), 1 650 euros, les enseignantes étudient la possibilité d'organiser un concert de chants lyriques d'opéra, ouvert aux élèves et à leurs familles. Si cela n'est pas possible, un spectacle de Noël sera organisé pour les élèves.

- Une **classe de découverte** se déroulera les 7/8 et 9 juin à Arreau pour les classes de CM2 de Mme Lavenu et de CE1 de Mme Gaillard, sur le thème de la Montagne.

- Mme Cassagne envisage pour sa classe de CM1/CM2 une **sortie sur Auch avec visite des différents lieux** recouvrant plusieurs périodes historiques, peut-être avec nuitée pour permettre la visite de la villa gallo-romaine de Séviac. La difficulté réside dans le nombre peu important de lieux d'hébergement agréés pour les scolaires.

- Le projet « **jardin** » à Pétrarque continue, avec étude des plantes en fonction des saisons.

- Le **carnaval** est maintenu au second trimestre.

7 : Le périscolaire

Mme Fabre-Saintignan distribue à chaque membre présent un récapitulatif des personnes travaillant dans le temps périscolaire, du rôle de chacune et des activités menées.

A la cantine : 130 élèves mangent sur 2 services ; il est noté beaucoup d'agitation chez les CE1 en particulier et des problèmes de comportements (insultes entre eux) chez les plus grands. Une demande d'avertissements aux familles a été mise en place.

Subsiste le problème récurrent du bruit : il est demandé à la Communauté de Communes de faire une véritable étude pour atténuer le volume sonore. Mme Beyria et M. Cot se chargent de transmettre cette demande à M. Lefebvre.

Mme Grifo trouve qu'il n'est pas normal qu'en cas d'enfant malade, un délai de carence de 3 jours soit facturé aux parents. M. Lefebvre et M. Cot font remarquer que ces repas sont commandés et doivent donc être payés, par qui ? Ils rajoutent qu'aux collèges et lycées, la facturation se fait au trimestre, qu'un élève y mange tous les jours ou non et qu'il serait pour eux, donc la collectivité, beaucoup plus économique d'adopter le même fonctionnement aux écoles.

ALAE : après avoir constaté en fin d'année dernière des incidents de comportement, toute l'équipe de l'ALAE décide de mettre l'accent sur le respect et l'application des règles de vie à l'école. Cette réflexion a permis de mettre en place l'élaboration par les élèves eux-mêmes d'un règlement, et l'organisation de jeux dans les cours. Mme Cassagne remarque très justement que c'est la première année qu'elle reprend des élèves en début d'après-midi qui ne soient pas dans un état d'énervement ou d'excitation. Mme Fabre-Saintignan et l'équipe enseignante apprécient grandement l'arrivée de Mme Soulié qui a contribué à ce climat d'apaisement dans le temps périscolaire ; elles aimeraient pouvoir continuer de profiter de sa compétence au profit des élèves et de tous.

8 : Point sur les travaux

Mme Gaillard remercie la Communauté de Communes pour les travaux réalisés depuis le mois de juin, les derniers en date étant des bancs installés autour de deux arbres dans la cour des petits.

Une liste de travaux est donnée à M. Cot et à Mme Beyria qui la feront passer à M. Lefebvre

Pour conclure, Mme Gaillard remercie vivement toutes les personnes présentes pour le bon esprit qui a régné autour de la table et les invite à partager le verre de l'amitié.

Signature de la secrétaire de séance : Mme Lavenu

Signature de la directrice de l'école: Mme Gaillard

